

Arrêté électoral particulier n°2022-05-06-AA portant sur l'implantation, l'organisation et la composition du bureau de vote

Service de santé universitaire

**Élections totales
Collèges M, I, AS, P, AP et PA**

Scrutin du jeudi 19 mai 2022

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique nouvelle aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU la délibération n°CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration portant désignation des membres pour siéger au CEC ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif au 12 mars 2021 ;
- VU la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment ses articles 115 et suivants ;
- VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers, notamment l'article 23-2 ;
- VU la délibération n°CA-11-03-2022-06 du 11 mars 2022 portant approbation des Statuts du Service de santé universitaire ;
- VU l'arrêté électoral n°2022-04-13-03 du 13 avril 2022 ;
- VU l'avis du Comité électoral consultatif du 05 mai 2022 ;

ARRÊTE

Article 1. Objet

Le bureau de vote est en charge de l'ensemble des scrutins liés à la désignation des représentant(e)s du Conseil du Service de santé universitaire énumérés dans l'arrêté électoral susvisé.

Article 2. Implantation du bureau de vote :

Le bureau de vote est situé à l'adresse suivante :

**Service de santé universitaire
Bâtiment C4
4 allée Jean Monnet
86 000 POITIERS
Bureau de la direction**

Article 3. Organisation du bureau de vote :

Le bureau de vote sera ouvert de **08h30 à 13h00 le jeudi 19 mai 2022**

Article 4. Composition du bureau de vote

Le bureau de vote est composé de :

- Monsieur Lionel VINOURL, Président du bureau de vote ;
- Madame Ludivine MONNET, Assesseure du bureau de vote ;
- Madame Magali DUPUY, Assesseure du bureau de vote ;

En cas d'absence de Monsieur Lionel VINOURL, la présidence du bureau de vote est assurée par Madame Céline MAGNANT.

En cas d'absence de l'une ou des deux assesseures du bureau de vote, Madame Marjorie GRACIA et Madame Anne-Sophie GOUIN sont désignées pour assurer la suppléance le cas échéant.

Article 5. Publication et exécution

Le Directeur ou la Directrice du Service de santé universitaire, ou à défaut, le Directeur du Pôle Vie de campus et Patrimoine ou la Directrice Pôle Vie de campus et Patrimoine est chargé de l'exécution ainsi que de l'affichage du présent arrêté, lequel sera publié au Recueil des actes administratifs.



À Poitiers, le vendredi 06 mai 2022

P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL

Przemyslaw SOKOLSKI